

Mairie de POIROUX 85440
116 rue du Payré
Département de la Vendée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13-03-2023

N°19-2023

L'an deux mil vingt-trois, les treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 07/03/2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Roger GOMET, Nicolas BOUREAU, Stéphane CHAIGNE, Annie RENOUF, Joseph BERNARD, Karine GAZEAU, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Sylvie LEBON, Romain TESSIER, Laure de Maisonneuve

Absents ou excusés : Christine PASZKO, Frank RABILLE, Véronique DESMARICAUX,

Secrétaire : Annie RENOUF

19-2023 BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2023 – Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	28.42 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	31.47 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	18.58 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- **Fixe** les taux applicables en 2023 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	28.42 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	31.47 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	18.58 %

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et établi pour les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre

Fait à Poiroux, le 13/03/2023
Le Maire,
Edouard de La BASSETIERE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Edouard de La Bassetière', written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE POIROUX' at the top and '19 (Mandat)' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback.